

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Choux du 20 mai 2022

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F PERRIN, MN HUMBERT, F. CHESNAIS, C MERCIER

Excusés : M. MICHEL donne pouvoir à JL MOULEYRE, M. RAMBERT donne pouvoir à J. PIERS et P. POLIS donne pouvoir à F. CHESNAIS

Absente : A. BOUCARD

Secrétaire : F. CHESNAIS

Ouverture de la séance à 19h.

Suite aux remarques concernant le fonctionnement du Conseil Municipal, voici quelques précisions :

- Les séances du conseil municipal sont publiques.
- Il y a environ un conseiller pour 8-10 habitants ; cette proximité est favorable aux échanges entre habitants.
- Le compte-rendu reprend pour l'essentiel les délibérations du conseil municipal.
- C'est lors de la demande d'approbation du compte-rendu, lors de la séance suivante, qu'il faut exprimer les remarques. Elles seront alors portées au compte-rendu de la séance du jour.
- Les résultats des votes des délibérations doivent être précis.

Concernant les questions diverses proposées en fin de conseil municipal : cela est une pratique de bons nombres de conseils afin de favoriser les échanges, partager les informations et le suivi des dossiers.

Ces questions ne seront plus listées à l'ordre du jour. Elles seront discutées par ordre de priorité et selon le temps imparti à la tenue du conseil municipal (deux heures, deux heures et demie). Si des conseillers souhaitent évoquer un dossier particulier lors de ces questions diverses, ils doivent adresser 48h à l'avance de la tenue du conseil leur demande au secrétariat de mairie (cela sera précisé en bas de chaque convocation).

A la suite de ces précisions, et après discussion, afin d'améliorer le fonctionnement du conseil, il est proposé :

- De faire suivre à tous les conseillers le relevé de conclusions de la réunion hebdomadaire maire-adjoints (réalisé par les adjoints.)
- De développer un peu plus le compte-rendu.
- De fixer des dates de rencontres qui seront selon l'évolution des besoins de la commune, un conseil municipal nécessitant des délibérations et/ou un échange d'informations sur les dossiers : vendredi 1^{er} juillet, mercredi 14 septembre, vendredi 28 octobre, mercredi 14 décembre (modifiables en cas de nécessité administrative). Un bilan de ce fonctionnement sera effectué.

Approbation du PV du conseil du 08/04/2022 : 1 vote contre (pouvoir) et 9 votes pour (dont 2 pouvoirs)

Délibérations :

-Pont des Cernois : suite à la visite 'Inspection des biens publics 'qui souligne l'urgence de la sécurisation de ce pont, le conseil confirme le choix de l'entreprise Flore (3431 euros HT avec une subvention de la DETR de 20% soit 686 euros) par 1 vote contre (pouvoir) et 9 votes pour (dont 2 pouvoirs).

-Cailloux de la carrière : le conseil accepte de vendre à Mr Éric Nicolet la totalité des cailloux restant à la carrière pour la somme de 300 euros. Mr Nicolet devra faire place nette. 1 vote contre (pouvoir) et 9 votes pour (dont 2 pouvoirs).

-Budget communal, changement de nomenclature : délibération de principe à proposer au trésorier. On passe de la nomenclature M14 à la M57. 1 vote contre (pouvoir), 1 abstention, 8 votes pour (dont 2 pouvoirs).

Questions diverses :

- des précisions sur l'avancée de la fibre sur la commune,
- bois : la parcelle 12 est proposée à une vente à l'automne (450 m3)
- Syndicat des Ecollets : suite à la baisse de la DETR à 20% des travaux, le syndicat se prononcera lors de leur prochaine réunion quant à la rénovation de la route.
- Sidec : le transfert de la compétence eau à la COMCOM est en cours. Une charte sera à signer.
- Point sur les travaux au cimetière.
- L'assainissement du bâtiment de la mairie est prévu à l'automne.
- La bêche à eau chemin Croix de mission est prévue à l'automne.
- Goudronnage : un prestataire de l'entreprise Petitjean devrait intervenir prochainement.
- Tableau des élections de juin.
- Etat de l'escalier en bois de l'église (mise en sécurisation : demande de devis à C. MERCIER)
- Auberge : visites notaire / agences pour estimation.
- Chemins communaux.

Fin du conseil à 21h30

Madame Le Maire
Josette PIERS

